Zonage Communauté de communes Cazals-Salviac

Les prescriptions graphiques

Prescription surface
- Emplacement réservé
- Les secteurs naturels patrimoniaux
- Zone humide avérée
- Zone à dominante humide
- Réservoir de biodiversité

Les risques :
- Périmètre du Cizi
- Périmètre du PPRN

Prescription point
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Le patrimoine paysager et bâti
- Le patrimoine naturel
- Les éléments de paysage à préserver

Prescription linéaire
- Eléments de paysage à préserver (haies)
- Les sentiers à préserver ou à créer

Secteur de projet
- Site d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- SPR de Goujounac

Données relatives au territoire
- Limite communale
- Cours d'eau
- Bâtiment

Périmètre du zonage

- Ua : centre ancien et zone urbaine dense
- Ub : hameau peu dense ou diffusion urbaine peu dense
- Uc : extensions principalement résidentielles pavillonnaires
- Ue : secteur à vocation d'équipement en milieu urbain ou d'importance et isolé
- Ul : site à vocation de loisirs et tourisme
- Ux : zone économique
- Uxc : secteur d'activités économiques avec une dominante commerciale
- 1AU : secteur ouvert à l'urbanisation à court terme à vocation principale d'habitat
- 1AUx : secteur ouvert à l'urbanisation à court terme à vocation principale d'économie
- 2AU : secteur de développement de l'habitat à long terme
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée
- Apv : zone agricole dédiée aux développement des énergies renouvelables
- Al : activité à vocation touristique, pour laquelle des hébergements insolites sont autorisées (STECAL)
- Ax : activité économique isolée à vocation artisanale, ayant des besoins d'extension (STECAL)
- N : zone naturelle
- Nl : activités d'hébergement touristique en plein-air et/ou insolites, qui n'entraînent pas d'imperméabilisation des sols (STECAL)
- Nt : activités d'hébergement touristique en plein-air et/ou insolites (STECAL)
- Nc : construction isolée à destination d'habitat, n'entraînant pas d'imperméabilisation des sols (STECAL)
- Np : Zone naturelle protégée
- Npv : zone de développement des énergies renouvelables (photovoltaïques)

0 250 500 m

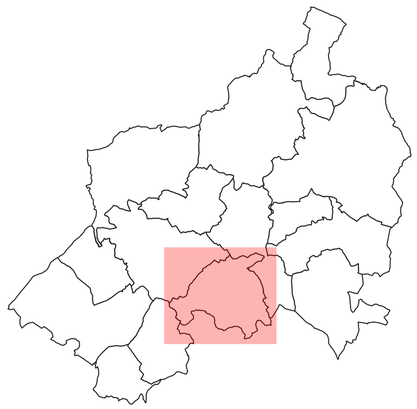

PLUi
Plan local d'urbanisme intercommunal

3.2

LES ARQUES
DOSSIER APPROUVÉ

3_Réglement

3.2_Règlement graphique